



RÈGLEMENT DE LA SÉLECTION OFFICIELLE

Édition 2027

Un évènement EB Court Production



La Nuit du Court – Luberon a pour ambition de contribuer à la valorisation du court-métrage, des auteurs, des réalisateurs et des productions liés à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



ARTICLE 1 – OBJET DE LA SÉLECTION

La Sélection officielle de La Nuit du Court – Luberon est dédiée aux courts-métrages de fiction et d'animation présentant un ancrage significatif en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Les films retenus seront programmés et projetés publiquement dans le cadre de l'édition 2027 du festival. La Sélection officielle est distincte de la compétition réservée aux films réalisés dans le cadre d'écoles et de formations cinéma ou audiovisuel de la région PACA, qui fait l'objet d'un règlement spécifique.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES FILMS

Pour être admis à concourir, les films soumis doivent impérativement répondre aux critères suivants :

- **Genre** : œuvres de fiction et films d'animation exclusivement. Les documentaires, clips musicaux, films publicitaires et films corporatifs ne sont pas acceptés.
- **Durée** : 20 minutes maximum, génériques de début et de fin inclus.
- **Date de production** : films terminés après le 1er janvier 2026.
- **Langue** : films en langue française ou comportant des sous-titres en français.
- **Ancrage régional** : le film doit répondre à au moins l'un des critères suivants :
 - Société de production établie en région PACA.
 - Réalisateur ou réalisatrice résidant ou exerçant en région PACA.
 - Équipe artistique ou technique présentant un ancrage significatif en région PACA.
 - Tournage réalisé principalement en région PACA.

L'équipe organisatrice pourra demander tout élément permettant de confirmer l'éligibilité du film et son ancrage régional.



ARTICLE 3 – INSCRIPTION ET MODALITÉS DE SOUMISSION

Calendrier. Les inscriptions sont ouvertes du 1er septembre au 31 janvier 2027 inclus. Aucune candidature reçue après cette date ne sera examinée.

Procédure. Toutes les informations relatives à l'appel à film sont disponibles sur la page www.lanuitducourt-luberon.fr/selection. L'inscription finale s'effectue exclusivement en ligne via le site www.filmfestplatform.com/fr. Un formulaire distinct doit être rempli pour chaque film. Une même personne peut soumettre plusieurs films.

Frais d'inscription. La soumission d'un film à la Sélection officielle est soumise à des frais d'inscription de 5 € par film, réglés en ligne via la plateforme FilmFest.

La candidature est considérée comme complète après réception du formulaire et du paiement correspondant. Les frais ne sont pas remboursables en cas de non-sélection ou de retrait du film.

Le dossier de candidature doit obligatoirement comprendre :

- Les coordonnées de la personne déposant le film et sa qualité : réalisateur, producteur, distributeur, ayant droit ou représentant autorisé.
- Le titre du film, sa durée, son année de production, son genre et ses principaux crédits.
- Un résumé du film de 300 mots maximum.
- Une présentation synthétique de l'ancrage du film en région PACA.
- Un lien de visionnage valide et sécurisé, accompagné du mot de passe si nécessaire.
- L'acceptation sans réserve du présent règlement et la confirmation que le déposant dispose des droits nécessaires pour inscrire le film.

Le lien de visionnage devra rester actif pendant toute la durée du processus de sélection.

ARTICLE 4 – SÉLECTION DES FILMS

Critères d'évaluation. Le comité de sélection appréciera notamment :

- L'originalité et la singularité de la proposition artistique.
- La qualité du scénario, de la narration et de la mise en scène.
- La qualité de l'interprétation, de la direction d'acteurs ou des voix, lorsque ces éléments sont applicables.
- La maîtrise technique de l'œuvre : image, son et montage.
- Le respect des critères d'éligibilité définis à l'article 2.



Comité de sélection. Un comité composé de professionnels du cinéma et d'acteurs culturels visionnera les films et établira la programmation. Les choix artistiques du comité sont souverains et sans appel. Le comité n'est pas tenu de fournir de justification ou de retour détaillé pour les films non retenus.

Annnonce des résultats. Les candidats seront informés par e-mail.
Les résultats pourront également être publiés sur le site et les réseaux officiels du festival.

Prix attribués: Les films retenus en Sélection officielle concourent aux prix suivants :

- Prix du Jury – 250 € : attribué par le jury du festival à l'issue de la projection.
- Prix du Public – 250 € : attribué selon le vote du public organisé en direct à l'issue de la projection.

Les modalités pratiques de vote et de remise des prix sont définies par l'organisation du festival.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Présence de l'équipe. Le festival ayant à cœur de favoriser les rencontres professionnelles et le lien avec le public, la présence d'au moins un membre de l'équipe du film – réalisateur, producteur, comédien principal ou autre représentant – est requise lors de la soirée de projection et devra être confirmée.

Les équipes des films sélectionnés présentes bénéficient d'une invitation comprenant l'entrée à la soirée, les boissons et le repas, dans la limite de 5 personnes.

Copie de projection. En cas de sélection, l'ayant droit s'engage à fournir dans les délais indiqués une copie de projection de qualité professionnelle, au format demandé par l'équipe technique : Fichier MP4 de haute qualité ou DCP de préférence.

Visibilité internet : Le film ne doit pas être accessible au public sur Internet jusqu'à la date du festival. Les œuvres sélectionnées doivent rester inédites afin de préserver l'effet de surprise lors de leur projection.

Éléments de communication. Les films sélectionnés devront transmettre les éléments nécessaires à leur présentation : affiche, photographies, crédits définitifs, synopsis et, le cas échéant, bande-annonce ou extrait.



Frais de déplacement. Sauf indication contraire communiquée par l'organisation, les frais de déplacement et d'hébergement des équipes restent à la charge des participants.

ARTICLE 6 – DROITS, DIFFUSION ET PROMOTION

Le déposant garantit être autorisé à inscrire le film et disposer de l'ensemble des droits d'auteur, droits musicaux, droits à l'image et autres autorisations nécessaires à sa projection dans le cadre du festival. Il garantit l'association EB Court Production contre toute réclamation de tiers liée à la diffusion du film.

En cas de sélection, le déposant autorise le festival, à titre gratuit et non exclusif, à projeter le film dans le cadre de l'édition 2027 de La Nuit du Court – Luberon.

Il autorise également le festival à utiliser, sans contrepartie financière, l'affiche, les photographies, les informations promotionnelles et des extraits du film pour la communication de l'événement dans les médias, les programmes imprimés, le site internet et les réseaux sociaux. Les extraits utilisés ne pourront excéder 10 % de la durée totale du film et, dans tous les cas, deux minutes.

ARTICLE 7 – MODIFICATION, ANNULATION ET CAS NON PRÉVUS

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates, le lieu, le format ou le déroulement du festival en cas de force majeure, de contraintes techniques majeures, de crise sanitaire ou de toute circonstance indépendante de leur volonté.

En cas d'annulation complète du festival avant le début du processus de sélection, les modalités applicables aux frais d'inscription seront communiquées aux candidats.

Les cas non prévus par le présent règlement seront examinés et tranchés par la direction du festival.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DONNÉES PERSONNELLES

La validation du formulaire de candidature implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Le déposant certifie l'exactitude des informations transmises et reconnaît qu'une candidature comportant des informations fausses ou incomplètes pourra être déclarée inéligible.



Les données personnelles recueillies sont utilisées exclusivement pour la gestion des candidatures, le processus de sélection, l'organisation du festival et les échanges avec les participants. Elles sont accessibles aux personnes habilitées de l'association et, lorsque cela est nécessaire, aux membres du comité de sélection.

Toute personne peut demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données en écrivant à : ebcourtproduction@gmail.com.

CONTACT ET INFORMATIONS

www.lanuitducourt-luberon.fr

ebcourtproduction@gmail.com